



## Education L'inquiétude persistante des enseignants

Le ministre de l'éducation a présenté, mardi 21 avril, un plan progressif de retour à l'école, étalé sur trois semaines. Les professeurs s'inquiètent cependant des garanties sanitaires dans les classes

PAGE 10



## CORONAVIRUS

### La réouverture des écoles se précise, l'inquiétude des enseignants persiste

Le ministre de l'éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, a livré, mardi, à l'Assemblée nationale, un calendrier plus détaillé

Le ministre de l'éducation nationale a pris de court les enseignants, mardi 21 avril, en fin de matinée, en dévoilant les premières modalités de réouverture des écoles, à compter du 11 mai. Lors d'une audition par visioconférence avec les députés de la commission des affaires culturelles et de l'éducation, Jean-Michel Blanquer a présenté un plan « progressif », étalé sur trois semaines et inspiré, notamment, par l'expérience allemande. Cette procédure reste toutefois à « stabiliser » avec les partenaires sociaux et les associations d'élus locaux, a-t-il précisé.

Outre-Rhin, l'académie des sciences a opté pour une stratégie de déconfinement par tranches d'âge, en privilégiant un retour progressif en classe des élèves par groupes de quinze. « L'académie des sciences allemande me paraît être une référence importante », a argumenté M. Blanquer, tout en reconnaissant que « différentes expressions scientifiques sur le sujet du 11 mai » ont actuellement cours en France. Le président du conseil national de l'ordre des médecins a dénoncé, dans un entretien au *Figaro*, une réouverture des écoles prématurée, signe d'« un manque absolu de logique ».

Selon les projections du ministère de l'éducation, les élèves de grande section, CP et CM2 retourneront en classe par groupes de quinze la semaine du 11 mai (mais pas le lundi, réservé à la prérentrée des enseignants), et les 6<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 1<sup>re</sup> et terminale la semaine du

18 mai. Enfin, la semaine du 25 mai, « l'ensemble des classes » rouvriront, avec toujours un plafond de quinze élèves par classe.

Quatre configurations devraient alors coexister : en présentiel, à distance, en autonomie en salle de permanence et, de manière facultative et en concertation avec les maires, en activités périscolaires sportives, de santé et culturelles.

Cette reprise des cours n'aura pas pour objet de « boucler à tout prix les programmes », mais de permettre aux enseignants de faire le point avec chaque élève pour « assurer la consolidation de ses apprentissages », a affirmé M. Blanquer. La priorité sera donnée aux 5 % d'élèves identifiés par les services du ministère comme décrocheurs, ainsi qu'à ceux porteurs de handicap, qui reprendront l'école dès la semaine du 11 mai, quelle que soit leur classe.

Dans les rangs syndicaux, les interrogations se sont multipliées, d'abord à l'égard de la référence à la doctrine allemande. « Sans doute le ministre avait-il besoin d'un avis scientifique qui allait dans le sens d'une réouverture le 11 mai », suppute Sophie Vénétitay, secrétaire générale adjointe du SNES (second degré). Mais le nombre de quinze élèves ne correspond pas forcément à des demi-groupes, notamment en lycée où des classes peuvent en compter jusqu'à trente-six, souligne-t-elle.

« Pourquoi se référer uniquement à un avis écrit de l'académie des sciences allemande alors que la situation est très différente de la situation française ? », interroge

Jean-Rémi Girard, président du Snalc (lycées et collèges). Ce rapport stipule qu'« une taille de groupe de quinze élèves maximum serait possible si de grandes salles de classe étaient disponibles », ce qui est loin d'être le cas en France, s'inquiète le syndicat.

Actuellement, les enfants des personnels soignants accueillis sont huit à dix maximum par groupe. Ce seuil bas ne serait conservé que pour les maternelles à partir du 11 mai. « On va d'effet de surprise en effet de surprise », confirme Stéphane Crochet, secrétaire général du SE-UNSA. Depuis l'annonce le 13 avril par Emmanuel Macron d'une réouverture progressive des écoles, les syndicats ont été conviés à échanger avec le ministre de l'éducation nationale « permettant juste le passage en revue des questions, aucune doctrine sanitaire n'étant encore arrêtée ».

A la tête du SNUipp, majoritaire chez les enseignants du premier degré, Francette Popineau abonde : « On met les choses dans le mauvais sens, car le gouvernement est pressé de donner des dates, mais avec quelles garanties sanitaires ? Nous souhaitons pouvoir regarder les parents dans les yeux en leur disant que, oui, nous prendrons soin de leurs enfants. »

#### Des « marges de manœuvre »

Professeure des écoles en grande section, à Mandelieu (Alpes-Maritimes), Marie Chibane regrette ce flou persistant. « Le ministre a beau s'exprimer, les enseignants n'ont pas plus de réponses. Quelle est la liste des conditions sanitaires ? Qui vérifiera qu'elles sont réunies ? Dans ma



*classe de maternelle, où tout le matériel est collectif, qui va venir désinfecter les tables, les feutres et les jeux ? » Par ailleurs mère de quatre enfants, l'enseignante s'interroge sur le propre mode de garde qu'elle pourra adopter, le ministre n'ayant pas précisé ce point.*

Devant les députés, Jean-Michel Blanquer a défendu une « *doctrine nationale claire* » avec des « *marges de manœuvre données au niveau local* » pour une adaptation des modalités de reprise. « *Si les conditions sanitaires ne sont pas réunies, l'école ne rouvrira pas* », a-t-il affirmé. Interrogé sur la mise à disposition de tests pour vérifier l'état de santé des enseignants et des élèves, le ministre a expliqué que la réponse viendrait « *le moment venu* », de la part de Jean Castex, chargé de préparer le déconfinement, lors de la présentation de la doctrine générale d'ici à la fin avril. ■

SOAZIG LE NEVÉ